Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 14, rue d'Angleterre, 16 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	2.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	3.50
Etat-civil	—	2.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

Temps probable. — En France, un temps un peu frais, à éclaircies et à averses, est probable.

Le dernier mot de la sagesse humaine et divine se trouve être le mot de saint Paul : « Je ne veux savoir qu'une seule chose : Jésus-Christ, et Jésus crucifié. » GRATRY.

Les deux instituteurs

Il y a, en effet, deux espèces d'instituteurs dans les écoles officielles de la République, et ces deux espèces, en lutte à notre époque, se différencient de plus en plus, s'éloignant l'une de l'autre, au point de ne plus guère se ressembler.

Il y a les instituteurs attachés consciencieusement à leurs honorables fonctions et qui modestement s'efforcent de les remplir, d'instruire les enfants de leur commune, de donner l'exemple de la discipline, du respect de l'autorité et des lois, et qui ajoutent par là à l'instruction de leurs élèves le peu d'éducation qu'ils peuvent donner, sans toucher au dogme tabou de la neutralité religieuse. La besogne est pénible autant qu'ingrate. Il faut vivre de ce métier avec femme et enfants, et le traitement n'est pas lourd, même augmenté des diverses gratifications qui paient les services rendus.

Ce ne sont cependant pas ces instituteurs-là qui se plaignent le plus et qui fatiguent toutes les administrations de leurs exigences jamais satisfaites. Ils sont d'ailleurs la minorité dans le corps enseignant et le nombre de ces honnêtes gens diminue, pendant que monte à l'influence et au pouvoir la tumultueuse coterie des arrivistes, des ambitieux, des entraîneurs du parti radical, des syndicalistes et des anarchistes de la C. G. T.

Ceux-ci sabotent l'école et font de la politique à leur profit. L'instruction, l'éducation de leurs élèves, c'est bien le dernier de leurs soucis. Avant tout il faut parvenir à des places plus lucratives, crier, faire de l'agitation, lancer les F.·. députés, délégués et autres puissants souteneurs, pour obtenir du budget toujours plus d'argent et du ministère de l'Instruction publique toujours moins de travail.

Les directeurs d'école gênent la frénésie d'arrivisme des jeunes couchés, des petits adjoints imberbes et déjà tarés, jeunes louveteaux à peine émancipés de l'Ecole Normale : à bas les directeurs ! Et si les inspecteurs réclament au nom de la discipline, s'ils prétendent maintenir dans la direction des études et la surveillance des classes un peu d'autorité, on fera marcher les inspecteurs, on les ridiculisera dans les journaux, on les dénoncera au ministre comme de vieilles badernes incapables de remplir leurs fonctions, la Franc-Maçonnerie parlera et le ministre capitulera.

Cet état des esprits, qui devient pour la France un danger grandissant et dont notre société sans religion, sans Dieu, sans principes, cherche en vain le remède, a été décrit mieux que je ne pourrais le faire dans une lettre d'un instituteur de l'Orne à ses confrères, lettre touchante où ce vieux maître d'école, délégué depuis douze ans au Conseil départemental, demandait le renouvellement de son mandat, **parce qu'il lui semblait n'avoir pas le droit de prendre sa retraite dans l'état actuel de l'enseignement primaire.**

« A l'union étroite, écrit-il, qui pendant trente ans avait fait la force des corps enseignants, a succédé une division dont l'effet est désastreux. Le personnel n'est plus soumis à une autorité légale et ferme qui le maintient dans son devoir. Si une partie a conservé intactes ses habitudes de discipline, l'autre, encouragée par certaines complaisances, ne veut plus accepter aucune direction. S'il existe encore des instituteurs pour lesquels l'école doit passer avant tout, il en est d'autres qui la considèrent comme ne relevant que d'eux-mêmes et qui veulent la soumettre, non plus au gouvernement, mais aux Associations syndicales dirigées trop souvent par des sociétés secrètes et mystérieuses. Grâce à de hautes complicités, et surtout à l'indifférence du plus grand nombre, ce mouvement est en train de s'effectuer. Non content de prendre une part qui pourrait être légitime, à la direction de l'enseignement, le syndicat travaille activement à s'emparer de toute autorité ; il traite avec dédain les chefs universitaires qui se laissent dépouiller, sans résistance, des droits qu'ils tiennent de la nation, accable les plus énergiques de ses attaques sans mesure, et prétend imposer à tous les membres de l'Enseignement, ses opinions et ses procédés. En haut lieu on laisse faire, quand on n'encourage pas.

Aussi l'indiscipline exerce partout ses ravages, la faveur remplace le mérite, l'intrigue supplée à la valeur ; le scandale donne plus souvent avantages et honneurs que l'accomplissement du devoir. Quelques individualités commandent aux représentants de l'Etat et se jouent des lois, comme leurs alliés des groupes révolutionnaires avec lesquels ils fraternisent, qu'ils encouragent dans leurs plus extravagantes revendications et suivent dans leurs excès. Et derrière eux il y a la masse, le « marais », qui, par indifférence ou par crainte, les suit, les soutient, tout en réprouvant leurs actes.

Aujourd'hui, l'Enseignement n'est plus composé de cent mille fonctionnaires unis et organisés : il comprend deux partis : les Syndicalistes, avec l'appoint des groupes étrangers à l'Ecole, et les instituteurs qui n'adorent point les dieux nouveaux et conservent leur foi ardente dans l'Ecole laïque indépendante de toute secte.

J'appartient à ces derniers. Je suis de ceux qui pensent que l'Ecole doit rester au-dessus des partis, qu'elle a tout à perdre dans les luttes intestines et qu'elle sera d'autant plus prospère que ses maîtres auront, grâce à leur attitude toujours digne et réservée, l'estime des familles et la confiance de tous. Je n'ai nulle confiance dans ces lois de défense qu'on nous promet depuis si longtemps et que réclament surtout ceux qui prétendent n'obéir qu'à la loi qui leur convient. Nous pouvons nous défendre bien mieux qu'elles ne nous défendront jamais, par la valeur de notre enseignement, par notre dévouement professionnel, par notre indépendance de caractère et notre vie sans reproche.

Il va sans dire que cet honnête homme, ce digne instituteur, n'a pas été réélu.

La faveur des jeunes maîtres est acquise à ceux qui flattent leurs passions, et non à ceux qui leur prêchent le devoir, à ceux qui leur parlent d'émancipation, et non à ceux qui voudraient les ramener au respect de l'autorité et de la discipline.

Et comme ils sont la majorité, l'avenir des écoles publiques, l'instruction et l'éducation de la plus grande partie des enfants dépendent maintenant de ces têtes folles, dont le gouvernement a besoin pour continuer sa politique absurde de lutte contre l'Eglise, dont le grand maître Viviani se sert pour éteindre les étoiles, abolir la pensée de Dieu et l'amour de Jésus-Christ dans l'âme des petits Français.

La France paiera cher cette sacrilège entreprise.

V. P.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— **A LILLE**, de **M. Désiré Letou**, décédé le 3 janvier dans sa 81e année, muni des Sacrements.

Le défunt était le cousin de M. Alfred Massé, ancien ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes ; de M. Réaume, procureur de la République à Bordeaux ; de M. Gabriel Massé, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, et de M. Moignard, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

— **A ROUBAIX**, de **Mme Palmyre Létoret**, concierge de la maison Cavrois-Mahieu, boulevard de Paris, pieusement décédée, munie des sacrements.

Mme Létoret, dévouée au bien, était adhérente de la L. P. D. F. et zélatrice de la « Croix » dans l'usine où elle se trouvait précédemment.

— Mardi matin, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, à **HAZEBROUCK**, ont eu lieu les funérailles de **Mme Charles Scheenhoere**, décédée à l'âge de 63 ans.

Dans la très nombreuse assistance, on remarquait MM. Henri Degroote, conseiller général, Warein, maire, Pattein, adjoint, Lemire, député, et de nombreuses notabilités.

— Lundi, à 11 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à **FOURMIES**, au milieu d'une très nombreuse assistance, ont été célébrées les funérailles de **Mme Vve Florentin Droulers.**

Dans le long cortège, on remarquait la plupart des notabilités industrielles de la région, des délégations des associations paroissiales, notamment les membres du Tiers-Ordre avec leur bannière endeuillée. Des religieuses formaient la haie de chaque côté du corbillard.

Le deuil était conduit par MM. Edmond et Eugène Droulers, Edgard Legrand et Paul Demoulin, accompagnés de MM. les abbés Gruson, Delarra et Masclet.

A l'offrande, M. le Curé rendit hommage aux sentiments religieux et à la générosité de la défunte, en qui les pauvres perdent une grande bienfaitrice.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jesus Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

ÉCHOS

BULLETIN DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'I. C. A. M.

Il ne paraît malheureusement que tous les deux mois, mais il porte la devise de l'I. C. A. M. : « Fluir ». Il y est fidèle, et c'est bien une publication d'une présentation, d'un goût scientifique et littéraire achevés, qui va porter les nouvelles des groupes et de l'I. C. A. M. aux Anciens, dispersés un peu partout en France et à l'étranger.

Sérieux et grave, le Bulletin donne jusqu'à des textes de compositions, de problèmes d'algèbre, de physique, chimie, géométrie ; il parle des jeunes et de leurs travaux ; il tient au courant des transformations des ateliers.

Aimable et enjoué, il raconte les séances des groupes et invite à s'y rencontrer tous les anciens et les jeunes qui ont quitté « la forge et les intégrales ».

Il est un stimulant : le dernier ne donne-t-il pas le tableau des classements successifs pendant les trois années d'Institut ?

Ce même Bulletin de fin 1913 montre aussi que les anciens de l'I. C. A. M. n'oublient pas leurs vénérés maîtres. Il contient une biographie non pas intéressante, ce serait trop peu dire, mais attachante, tracée avec une émotion communicative du fondateur et du premier directeur de l'Ecole, le R. P. Henri Lacouture.

Avec quel bonheur d'expression, avec quelle pénétration et quel respect l'auteur décrit la physionomie originale et si sympathique du R. P. Lacouture, sa psychologie, sa formation scientifique et ses qualités d'organisation.

Dans cette esquisse biographique point de détails inutiles. Tout y est cependant suffisamment explicite pour faire aimer, même par ceux qui ne l'ont point connu, cet admirable éducateur d'énergie : « Il avait de l'énergie de toutes les espèces et sous toutes les formes », énergie d'initiative, qui lança ce traditionnel sur les chemins les plus nouveaux ; énergie de dévouement qui, dans ses calculs, lui faisait négliger complètement de compter avec ses forces, ses goûts, ses souffrances ; énergie de souplesse, qui, pour l'amour du but, le plaît à rejeter résolument des plans et des moyens longuement élaborés, à reprendre sous une forme nouvelle l'effort brisé ; énergie de constance par-dessus tout qui, le but une fois clairement vu, y fixait son regard et y dirigeait sa marche à travers tous les obstacles, toutes les embûches, toutes les clameurs. Au surplus, rempli d'esprit surnaturel, d'une dévotion simple et ardente, le R. P. Lacouture ne pouvait point ne pas avoir sa confiance en Dieu récompensée et l'on sait quelles étapes rapides et brillantes a parcourues la fondation de l'Institut...

Le Bulletin des Anciens de l'I. C. A. M. n'est donc point de ces publications à lire distraitement, sans en rien retenir. On en suit attentivement chaque page, on le conserve, au contraire, on lui marque une place de choix, où on puisse aller le retrouver quand parfois revient la nostalgie des années de jeunesse.

CONSEILS DE PRÉFECTURE

Sont désignés pour remplir, pendant l'année 1914, les fonctions de vice-président du Conseil de Préfecture de leur département : Aisne : M. Amade ; Nord : M. Grand ; Pas-de-Calais : M. Gerbore ; Somme : M. Douchy.

JUSTICE DE PAIX

M. André Bonzel est nommé suppléant du juge de paix de St-Amand rive droite, en remplacement de M. Trenqualye, nommé juge de paix.

EAUX ET FORÊTS

M. Emile Boisut, brigadier sédentaire des eaux et forêts de 2e classe, attaché aux bureaux de l'inspecteur des eaux et forêts à Lille, est nommé brigadier domanial des eaux et forêts de 2e classe et appelé, en cette qualité, à la maîtrise forestière de Tilloy, commune de Beuvry, brigadier n° 2 du cantonnement de Lille, en remplacement de M. Savreux, qui a reçu une autre destination.

M. Jules Guillaumé, brigadier sédentaire des eaux et forêts de 2e classe, attaché aux bureaux de l'ingénieur des améliorations agricoles à Amiens, est appelé, avec son grade et sa classe, dans les bureaux de l'inspecteur des eaux et forêts à Lille, en remplacement de M. Bossut.

POUR LES FUMEURS DE CIGARETTES

Cigarettes à « bout d'or ». — Des fumeurs de cigarettes à « bout d'or » se plaignaient, depuis un certain temps, de l'état du bout des « Favorites » qu'ils trouvaient, paraît-il, taché souvent de piqûres de vert-de-gris.

A la direction centrale des contributions indirectes on aurait déclaré que l'Administration s'était émue de plaintes qu'elle trouvait d'ailleurs exagérées, et qu'elle ne voulait pas croire fondées en ce qui concerne de prétendus symptômes d'intoxication.

La composition qui imite l'or sur les cigarettes dites « favorites » contient évidemment du cuivre, a-t-on dit ; mais, avant de livrer cette composition à la consommation, l'administration avait demandé l'avis du médecin en chef et du directeur du laboratoire du service des tabacs, qui l'avaient reconnue parfaitement inoffensive. Cette composition est, du reste, la même que celle qui revêt certaines cigarettes turques, russes ou allemandes.

L'administration des contributions indirectes, reconnaissant que ses cigarettes « se présentent mal » lorsque, sous l'effet de l'humidité plus particulièrement, elles se tachent de vert-de-gris, a cependant décidé de remplacer désormais la composition imitant l'or par de l'or véritable au premier titre.

Déjà, les cigarettes « Amar Vizir » de la Régie sont à bout d'or véritable. Désormais, les « Favorites », qui, avec les précédentes, sont les deux seules marques ayant ce revêtement, seront également garnies d'or pur. Bien que cette modification puisse annuellement coûter 30.000 francs environ à la Régie, elle n'augmentera pas le prix de ses cigarettes.

Dans une quinzaine de jours seulement, cette substitution commencera à s'opérer. Mais si, d'ici là, et jusqu'à ce que les cigarettes déjà en magasin soient épuisées, des fumeurs trouvent des paquets aux bouts piqués, la Régie ne fera — a-t-on ajouté — aucune difficulté pour les reprendre et les changer.

L'administration des tabacs espère ainsi que ses cigarettes « Favorites » mériteront vraiment leur appellation.

LES FOIRES AUX CHEVAUX

En 1914, les foires aux chevaux se tiendront, à **Lille**, la foire de printemps le 5 mai et la foire d'automne le 10 novembre.

AU CLUB SAINT-HUBERT DU NORD

Dans une récente réunion tenue au siège social du Club St-Hubert du Nord, les délégués des Clubs spéciaux s'occupant de l'élevage et du dressage des chiens de défense et de police, patronnés par cette Société Canine Régionale, ont constitué une commission qui s'occupera particulièrement des relations entre Clubs et des questions se rapportant à ce sport si en honneur dans le Nord.

Cette commission spéciale ayant désigné elle-même son bureau, se trouve ainsi composée : Président, M. Millescamps (Club du Chien de défense d'Armentières) ; vice-président, M. Val (Emulation Canine Lilloise) ; secrétaire, M. Lemahieu (Club du Chien de défense du Blanc-Seau) ; membres, M. Beaucamp (Club du Chien berger de défense de Lille) ; M. Jourdeuil (Club du Chien de défense de Roubaix) ; M. Ad. Maes (Club du Chien de défense de Tourcoing) ; M. Smeers (Club français du Bouvier des Flandres) ; M. Ach. Vancoppenolle (Club du Chien de défense l'Amicale de Croix).

La commission spéciale des Clubs de Chiens de défense, patronnés par le C. S. H. N., organise pour le dimanche 1er février, une conférence au cours de laquelle M. Dretzen, président de la Réunion des Amateurs du Chien de défense et de police en France, traitera, avec toute l'autorité qu'on lui connaît, de l'élevage et du dressage du Chien de défense.

LA FÊTE DE S. G. Mgr CHOLLET

Le 26 décembre, à deux heures de l'après-midi, les prêtres de Verdun et des environs s'étaient réunis à l'évêché pour offrir à Monseigneur Chollet leurs vœux et leurs souhaits à la veille de la fête de saint Jean, patron de Sa Grandeur.

Comme toujours en pareilles circonstances, M. le Vicaire Général sut tirer de son cœur les paroles les plus expressives et les plus touchantes.

Monseigneur l'Archevêque, après avoir remercié M. le Vicaire Général des sentiments si délicatement exprimés au nom de tous, assure les prêtres du diocèse de Verdun de son toujours affectueux souvenir : les années de sa jeunesse et ses trois ans d'épiscopat ont accumulé dans son âme des impressions que rien ne pourra effacer.

Monseigneur espérait moissonner peu à peu dans le diocèse de Verdun le fruit de ses labeurs. Mais, puisqu'il lui faut obéir aux ordres du Souverain-Pontife, il aime cependant à considérer déjà quelques belles glanes recueillies, et, avec un mot du cœur pour tous les dévouements qui l'ont généreusement secondé, il se plaît à jeter un regard d'affectueux attachement et de regret sur tous les champs d'action qui avaient sollicité ses lumières et ses impulsions.

Sa Grandeur, une fois encore, insiste sur les deux points qu'elle considère comme de toute première importance : la doctrine et la discipline. Que l'Eglise de France serait forte, si tous les prêtres et tous les fidèles affirmaient intégralement leur foi et les droits de Dieu et de l'Eglise, sans jamais les diminuer sous prétexte d'accommodement : c'est, en effet, ce silence coupable et trompeur qui est en grande partie responsable du manque de fermeté chez les catholiques de nos jours ; on leur a laissé oublier peu à peu ce qui fit la vaillance inébranlable de leurs ancêtres.

Si la foi s'émiette en nombre d'âmes, combien aussi ont perdu la sainte notion de la discipline ecclésiastique et chrétienne : on discute les ordres du chef, on se prétend doué du droit de juger de leur opportunité de leur application locale ; et le résultat, c'est le manque de cohésion et aussi l'atténuation des succès qu'un mouvement d'ensemble aurait rendu éclatants. « Retenez bien, ajoute Sa Grandeur, qu'en principe, un ordre du chef est toujours bon ; et, vous paraît-il médiocre, soyez bien convaincus qu'il est préférable, plus utile et plus méritoire de bien obéir à un ordre médiocre que d'obéir médiocrement à un ordre excellent. »

Pour terminer son épiscopat à Verdun, Monseigneur l'Archevêque voudrait pouvoir récompenser tous les prêtres qui lui ont facilité sa lourde tâche ; et, après un paternel et affectueux merci à tous, Sa Grandeur, en termes très aimables, daigne nommer trois chanoines honoraires, donnant ainsi une dernière marque durable de son attachement au clergé paroissial, au Grand Séminaire et à l'Ecole Saint-Louis.

Par économie achetez le
PETROLE FIDES
il donne plus de lumière que tout autre

NOUVELLES MILITAIRES

La légation de France à Bruxelles communique la note suivante :

« Le gouvernement français vient de faire l'acquisition, avec les fonds mis à sa disposition par les sociétés françaises de Belgique, d'un avion militaire sur lequel a été apposée une plaquette portant l'inscription « Les Français de Belgique ».

NOMINATIONS

Génie. — Réserve. — Est promu lieutenant le lieutenant démissionnaire Lambert, affecté au 3e génie.

Territoriale. — Sont nommés sous-lieutenants : MM. Gamelin et Broissin, affectés au 1er territorial.

M. Bouche, conducteur des ponts-et-chaussées, est nommé officier d'administration et affecté à la place de Maubeuge.

Service de santé. — Réserve. — Sont nommés : médecin aide-major de 1re cl. le médecin aide-major de 1re cl. Sombret, rayé des cadres et réintégré sur sa demande, et les médecins aides-majors de 2e cl. ci-après : Hellecque, Guerillon, Decoutter, Fourmentin, Riche, Guilbert, Poiteau, Leclercq.

Territoriale. — Sont nommés : médecins aides-majors de 1re classe les médecins aides-majors de 2e classe Carré, Wagon, Halberchtad, François.

M. Peghaye, officier d'administration de 3e classe, est nommé officier d'administration de 2e classe.

LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPÉREY A DOUAI

Le général Franchet d'Espérey, commandant le 1er corps, est arrivé mardi matin à Douai, par le train de 8 h. 11. Il s'est aussitôt rendu dans les différents casernements de la garnison, qu'il a inspectés longuement. A 4 heures, le général Franchet d'Espérey a reçu les officiers de la garnison à l'Ecole d'artillerie.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE RÉSERVE

A une question d'un député, le ministre de la guerre vient de répondre :

L'article 1er de la loi du 1er août 1913, autorisant l'admission des officiers de réserve dans l'armée active, avec le grade de sous-lieutenant, après accomplissement d'un stage préliminaire d'un an dans un corps de troupe, ne s'applique pas aux officiers d'administration de réserve. Ceux-ci ne peuvent être titularisés avec leur grade dans l'armée active que par application de l'article 3 de la même loi, c'est-à-dire après avoir accompli deux années de service au Maroc, en qualité d'officier de réserve, ou exceptionnellement après une seule année de service au Maroc, s'ils ont été l'objet d'une citation à l'ordre du corps d'occupation pour blessure grave ou action d'éclat.

LE RÉGIME DES PERMISSIONS

Depuis l'incorporation de la classe 1913, le régime des permissions est complètement changé et les soldats sont privés de permissions de théâtre, de la nuit et même de 24 heures.

Un député a demandé à ce sujet au ministère de la guerre :

1° Pourquoi les permissions traditionnelles du dimanche sont, — depuis l'application de la loi de trois ans, — refusées, dans diverses garnisons, aux soldats récemment incorporés, alors qu'il était dans la volonté des Chambres de compenser les exigences nouvelles par des mesures de faveur ne portant aucun préjudice à l'instruction des jeunes recrues ?

2° Pourquoi les rares permissions qui sont accordées comportent la rentrée au corps à neuf heures, alors que la majorité des trains arrivent vers minuit, ce qui aboutit, en fait, à la suppression de ces faveurs.

Le ministre a répondu que :

1° Les permissions du dimanche, comme toutes les autres permissions, « sont toujours une récompense et jamais un droit ». Il appartient aux chefs de corps ou de service d'apprécier dans quelles limites les nécessités du service et de la discipline permettent d'accorder ces faveurs dont l'abus, ainsi que l'expérience l'a prouvé, a des inconvénients sérieux pour la santé des troupes ;

2° Une circulaire récente a recommandé aux chefs de corps, dans l'intérêt de l'instruction et de la santé des hommes, de fixer l'heure de la rentrée au quartier de telle manière qu'un repos suffisant soit assuré aux jeunes soldats avant la manœuvre. En tout état de cause, cette heure ne doit jamais être postérieure à minuit, sauf cas tout à fait exceptionnel.

SOLDES MILITAIRES

Voici, après le vote des augmentations, les nouvelles soldes de l'armée :

I. — **Officiers**

Général de division : 18.900 francs.
Général de brigade : 12.600 francs.
Colonel : 10.980 francs.
Lieutenant-colonel : 9.000 francs.
Commandant, après 4 ans de grade ou après 12 ans de service : 8.100 francs ; avant 4 ans de grade : 7.200 francs.
Capitaine, après 12 ans de grade ou après 8 ans de grade et 30 ans de service : 6.660 fr. ; après 8 ans de grade ou après 4 ans de grade et 25 ans de service : 6.120 francs ; après 4 ans de grade ou après 20 ans de service : 5.580 francs ; avant 4 ans de grade : 5.040 fr.
Lieutenant, après 8 ans de grade et 20 ans de service : 4.878 francs ; après 8 ans de grade ou après 4 ans de grade et 15 ans de service : 4.338 francs ; après 4 ans de grade ou après 10 ans de service : 3.978 francs ; avant 4 ans de grade : 3.618 francs.
Sous-lieutenant, après 6 ans de service : 3.240 francs ; avant 6 ans de service : 2.880 francs.
Sous-lieutenant de réserve pendant la durée du service actif : 2.520 francs.

II. — **Sous-officiers**

Adjudants-chefs : 2.480 fr. 40.
Sous-officiers des autres grades, après 11 ans de service : adjudant, 2.300 fr. 40 ; sergent-major, 1.796 fr. 40 ; sergent, 1.668 fr. 40 ; sergent-major, 1.706 fr. 40 ; sergent, 1.598 fr. 40 ; de 6 à 8 ans : adjudant, 2.116 fr. 80 ; sergent-major, 1.612 fr. 80 ; sergent, 1.504 fr. 80 ; de 8 à 11 ans : adjudant : 2.210 fr. 40 ; sergent-major, 1.612 fr. 80 ; sergent, 1.504 fr. 80 ; ayant 5 ans : adjudant : 890 fr. 60 ; sergent-major, 372 fr. 30 ; sergent, 262 fr. 80.

III. — **Gendarmes**

Relèvement uniforme de : 135 fr. pour les adjudants ; 90 fr. pour les gendarmes des autres grades.

DES TRICOTS ET DE BONNES CHAUSSURES AUX SOLDATS DE L'EST

A la suite de la visite dans l'Est du sous-secrétaire d'Etat, le ministre fait examiner, pour les corps de troupes des régions froides, la possibilité, suivant les ressources de leur masse, de doter les hommes d'un tricot de laine. De plus, des instructions vont être données pour que les hommes puissent disposer en tout temps, et suivant les besoins, des différentes collections de chaussures dont ils doivent être réglementairement pourvus.

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE
041

COUR D'ASSISES DU NORD

Les assassins Petit et Vandroth, qui, le 17 février 1913, assassinèrent Mlle Allès, rentière à Sin-le-Noble, comparaîtront devant la Cour d'assises le vendredi 23 janvier.

AU GROUPEMENT GÉNÉRAL DE LA BATELLERIE
A DOUAI

La commission d'études et d'initiative s'est réunie principalement pour discuter la question de la réforme de l'affrètement.

Après avoir rendu compte de la dernière séance de cette commission, l'avocat-conseil du groupement expose un nouveau projet qui ne nécessiterait pas le « tour de rôle », sans cependant l'exclure. Ce système, pratiqué à Valenciennes, laisse le frêt soumis à la loi de l'offre et de la demande, supprime la ristourne automatiquement si on le désire, peut être institué sans contrat individuellement signé et sans avoir à recourir à la lente action législative.

L'avocat-conseil rend ensuite compte d'ouvertures faites par certaines personnalités en vue du cas où tout accord serait impossible avec les affréteurs.

La commission est d'avis qu'avant tout il y a lieu de hâter la réunion de la sous-commission et de prendre connaissance des propositions des affréteurs. En cas de désaccord il y aurait lieu de répondre par une demande de précisions.

Elle émet le vœu, sous réserve qu'elle n'interviendra pas dans l'administration du syndicat en formation des contremaîtres bateliers, que ces deux organisations restent en contact.

La commission émet le vœu que l'élévation du prix de la traction du relai de l'Escaut ne soit pas la seule conséquence de la mise en adjudication et que la régularité du trajet soit assurée par une stricte observation du cahier des charges : l'augmentation du trafic de Don vers la France demande plus de régularité que jamais.

Le Président fait connaître les renseignements de l'Administration sur les pourparlers, qui semblent aboutir, en vue d'un contrat entre l'offre de la navigation et les « longs jours », au sujet du relai de Dunkerque-Saint-Omer.

La commission exprime sa satisfaction du halage sur le canal de la Marne à la Somme. Elle approuve le halage du souterrain de Foug, tout en faisant certaines réserves.

La commission dit que le nouveau système de construction des perrés que l'Administration serait disposée à employer empêcherait les variations du niveau d'eau dues aux écluses.

En terminant, la commission émet à nouveau le vœu que l'Administration tienne la main à empêcher le doublement des bateaux à la douane de Mortagne.

Lancement d'un vapeur
AUX CHANTIERS DE FRANCE
A DUNKERQUE

Le mercredi 14 janvier, il sera procédé, aux Chantiers de France à Dunkerque, au lancement d'un nouveau vapeur construit pour la Société Navale de l'Ouest, le « Saint-Michel ».

Cette magnifique unité, qui mesure 107 mètres de long sur 16 de large, est le 14e vapeur construit par les chantiers dunkerquois pour le compte de cette importante Compagnie dont la puissante flotte, toute moderne et pourvue des derniers perfectionnements, porte sur les mers tous les plus beaux noms du ciel.

Un triple empoisonnement
A AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
Deux morts

Il y a quelques jours, Mme Lacoste, cultivatrice, mit à table du saucisson de cheval acheté à Valenciennes. Ses deux fils aînés en mangèrent avec elle. Le plus jeune s'abstint. Peu après, les trois premiers, indisposés, durent se mettre au lit. Malgré les soins, les deux jeunes gens âgés de 16 et 18 ans moururent à quelques jours d'intervalle et la mère n'est pas encore sauvée.

Une enquête recherche les responsabilités de ce triste événement.

L'asphyxie de Saint-Omer
MORT DE LA VICTIME

L'accident dont a été victime le lieutenant Bodin, du 21e dragons, a eu lundi son fatal dénouement. A sept heures du matin, malgré l'espoir qu'avaient les médecins, qui ne quittaient pas son chevet, et leurs soins incessants, le jeune officier a rendu le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

Le corps a été transporté mardi matin à l'hôpital militaire. Les funérailles seront célébrées dans la chapelle de cet établissement jeudi matin, à dix heures. Le corps sera ensuite conduit vers la gare et dirigé sur Niort (Deux-Sèvres), pour y être inhumé près de son père.

UN EQUIPAGE ANGLAIS
SAUVÉ
par un voilier dunkerquois

Nous avons annoncé hier l'arrivée en rade du quatre-mâts dunkerquois « Loire », de la maison A. D. Bordes et fils, venant d'Iquique avec nitrate, après une traversée de cent jours.

Ce voilier avait à son bord vingt-deux marins anglais recueillis après le naufrage de leur navire, le trois-mâts « Dalgomar », à la suite d'un sauvetage accompli dans des conditions vraiment dramatiques.

Ces marins ont été ramenés à terre à bord d'un remorqueur, lundi soir.

Leur bâtiment, jaugeant 2560 tonneaux, avait quitté le 26 septembre dernier Callao, pour se rendre à Taltal (Chili) et y embarquer une cargaison de nitrate. Au commencement d'octobre il était pris dans une violente tempête en plein Pacifique, et son lestage, composé de galets, venant soudain à rompre tout équilibre, le voilier chavira et se coucha complètement d'un côté, mettant les 30 hommes de l'équipage en une situation désespérée.

Une première baleinière mise à l'eau fut engloutie par les vagues furieuses avec cinq hommes ; la mise à l'eau d'une seconde coûta la vie au capitaine, qu'elle broya contre la coque du navire, et la chute d'une mâture blessa sept autres matelots. Le capitaine en second, qui avait pris le commandement, perdit tout espoir, le navire ne pouvait plus être dirigé et, ayant été jeté hors de la route des longs courriers d'Europe au Chili par la tempête, dérivait au hasard des flots.

La nuit suivante, le voilier dunkerquois « Loire » vint par bonheur à passer à proximité. Les Anglais firent des signaux lumineux qui furent aperçus ; mais la mer, toujours démontée, ne permit pas à nos concitoyens de s'arrêter, et ce ne fut qu'à l'aurore, et après des efforts inouïs, que, chassés eux aussi par le vent, ils purent revenir près du « Dalgomar » et essayer le sauvetage. Les opérations, extrêmement pénibles, durèrent trois jours. Nuit et jour, les deux voiliers essayèrent mais vainement de s'approcher ; ce ne fut que le quatrième jour de la rencontre que les baleinières françaises purent être mises à la mer et essayer un va-et-vient de câbles.

Plusieurs fois la tempête brisa tout, il fallait recommencer. Finalement, les uns s'étant jetés à la nage, les autres ayant pu descendre dans les canots, tous les marins naufragés réussirent enfin à mettre pied sur le voilier dunkerquois, dont l'équipage avait déployé un héroïsme au-dessus de tout éloge pour arracher ces malheureux à la mort.

Quelques jours après, le capitaine Joffre, du « Loire », n'ayant pas assez de vivres pour entreprendre un long voyage avec les hospitalisés, déposa sept d'entre eux à bord d'un autre voilier français, le « La Fontaine », rencontré en route, et fit voile sur son port d'arrivée, Dunkerque, où, ainsi que nous l'avons dit, les naufragés ont été interrogés par des fonctionnaires anglais sur les causes de ce sinistre.

Tamponné et tué par un train
A COLLERET

M. Binot, 28 ans, cantonnier au chemin de fer, a été tamponné en gare de Colleret par le train de voyageurs 1480 Cousolre-Maubeuge. Le malheureux a été tué sur le coup.

Un tuyau de vapeur fait explosion
A BOUSIES

Lundi, vers quatre heures et demie du matin, le chauffeur Locqueneux, âgé de 41 ans, employé au tissage mécanique de M. Seydoux, mettait sa machine sous pression, lorsqu'un tuyau de vapeur éclata.

Le malheureux fut grièvement brûlé sur tout le corps.

Transporté immédiatement dans une dépendance de l'usine, il y reçut les soins du docteur Bourdon.

M. Locqueneux, qui est très estimé de ses patrons, a déjà été victime, il y a sept ans, d'un accident analogue. Il fut grièvement blessé, tandis qu'un de ses camarades, Victor Villain, était tué.

Espérons qu'il s'en tirera encore cette fois.

Les dégâts matériels ne sont pas importants : mais la détérioration de la machine entraînera un chômage de quelques jours pour 300 ouvriers sur les 800 occupés au tissage.

En s'AMUSANT à faire l'EXERCICE UN GAMIN tue son frère d'un coup de fusil
A BOURBOURG-CAMPAGNE

Par une imprudence qui n'est que trop fréquente dans nos campagnes, le cultivateur Georges Minne, habitant rue Rouge, à Bourbourg-Campagne, avait laissé un fusil chargé dans sa grange, à portée de la main.

Il recevait lundi la visite de son cousin, M. Edouard Mahieu, cultivateur à Saint-Pierrebrouck, accompagné de ses trois fils, âgés de 10, 12 et 15 ans.

Après le dîner de famille, les deux plus jeunes, Alphonse, 10 ans, et Pierre, 12 ans, se rendirent dans les dépendances de la ferme pour s'amuser. Dans la grange ils aperçurent le fusil.

Alphonse s'en empara et voulut faire l'exercice devant son frère. Le malheureux pressa inconsciemment sur la détente, et la charge, faisant balle, alla atteindre en pleine poitrine le petit Pierre, qui s'affaissa perdant le sang en abondance.

Aux cris de l'enfant les convives accoururent. Le docteur Huyghe, de Saint-Pierrebrouck, mandé aussitôt, ne put que constater le décès, survenu une heure après l'accident.

Le pauvre petit avait eu le poumon gauche perforé.

Inutile de dire que les parents sont dans la désolation.

Le fusil restait chargé dans la grange, pour permettre au fermier de s'en servir contre les corbeaux, nombreux dans la région.